

**RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 4 OCTOBRE 2021 À 08.30 HEURES**

M. Frank COLABIANCHI demande de modifier le libellé du point 04. « Personnel communal : Démission de deux fonctionnaires » en « Affaires du personnel communal ». La proposition en question est adoptée à l'unanimité des voix.

**01. DESIGNATION D'UN LOCAL POUR LES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Le conseil communal décide de désigner la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, L-8058 Bertrange, 2 Beim Schlass, comme local de réunion du conseil communal.

**02. TABLEAU DE PRESEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'établir comme suit le tableau de préséance du conseil communal de Bertrange, à savoir:

Rang	Nom et prénom	Date de naissance	Date d'entrée
01	COLABIANCHI Frank	27.10.1962	18.01.1990
02	DEMUYSER Frank	08.08.1970	19.02.2002
03	MICHELS Patrick	08.10.1962	02.12.2005
04	CAAS Fernand	05.11.1949	02.12.2005
05	SMIT-THIJS Monique	18.05.1962	06.02.2009
06	BEN KHEDHER Mohamed	12.02.1958	02.03.2012
07	WEIRICH Guy	24.07.1949	05.02.2015
08	LANG Marc	11.05.1974	17.05.2017
09	DE SMET Youri	03.10.1993	15.11.2017
10	BEMTGEN-JOST Marie-France	01.03.1963	15.11.2017
11	MILLER Roger	24.02.1963	15.11.2017
12	BRAUN Gordon	25.07.1977	15.03.2019
13	SCHARES Nadine	03.05.1982	04.10.2021

**03. PERSONNEL COMMUNAL : PROMOTION D'UN FONCTIONNAIRE**

Réunion à huis clos.

**04. AFFAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Réunion à huis clos.

## **05. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

M. Frank COLABIANCHI informe la presse que Mme Nadine SCHARES a été assermentée ce matin pour remplir les fonctions de conseiller communal en remplacement de M. Carlo LUX qui a démissionné lors de la séance du 16.07.2021.

Mme Nadine SCHARES se présente par la suite brièvement. Agée de 39 ans, mère de deux enfants et kinésithérapeute de profession, elle s'engage depuis sa jeunesse dans les associations locales à Bertrange. Peu à peu, elle a voulu s'engager davantage dans la vie publique à Bertrange et ainsi elle est membre depuis des années dans certaines commissions légales et consultatives de la commune de Bertrange. Mme Schares, qui se sent très liée avec la commune de Bertrange, veut ainsi s'engager afin de maintenir la qualité de vie en mettant un accent particulier sur les domaines des écoles, de la jeunesse et du logement. Elle se réjouit à travailler avec les autres membres du conseil communal d'une manière ouverte et constructive.

Par la suite, M. Frank COLABIANCHI informe la presse des décisions prises à huis clos, à savoir de la démission de Sammy BEICHT de son poste d'expéditionnaire au bureau de la population à partir du 01.10.2021 et de la démission de M. Loris GALETTO de son poste d'agent municipal à partir du 01.11.2021.

Ensuite, il soumet aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- Les Centres pour Personnes Âgées de la Commune de Bertrange : Mme Liliane KOLBACH a été désignée comme vice-présidente de la commission administrative.
- La Commune de Dippach vient de remercier la Commune de Bertrange pour ses aides lors des inondations du 27 juillet 2021.
- Le Ruffbus Berti fête son premier anniversaire avec pas moins de 5000 courses pendant cette première année
- Médecins sans frontières - weekend humanitaire : exposition photo, diffusion du film « Egoïste »  
Vendredi 15.10. : 18.00 heures, ouvertures des portes  
19.00 heures, diffusion du film Egoïste  
Discussion avec Mme Tessa FAUTSCH  
Samedi 16.10. : 15.00-18.00 heures : expo photos  
Dimanche 17.10. : 15.00-18.00 heures : expo photos
- Action « Gielt Band » : Afin de continuer à lutter contre l'anti-gaspillage, la commune de Bertrange participe également à l'action du ruban jaune dite « Gielt Band ». Si un arbre fruitier sur le territoire de la Commune est marqué à l'aide d'un ruban jaune, la cueillette pour l'usage personnel est autorisée – voire même souhaitée – et gratuite.
- Impftaxi : Le service gratuit offert par la commune aux personnes âgées de 65 ans au moins sera relancé dans le cadre de la nouvelle campagne de vaccination avec une 3<sup>e</sup> dose de vaccin (actuellement limitée aux personnes âgées de 75 ans et plus ou dialysées).
- Bureaux de la Police Grand-ducale : Le collègue échevinal déplore avoir été informée de la fermeture définitive du site à Bertrange et n'a pas hésité à faire part de son mécontentement à la Direction de la Police. Comme la fermeture est principalement basée sur des considérations financières, le collègue échevinal a proposé de mettre gratuitement à disposition du Commissariat un local dans la maison communale en vue d'offrir une permanence hebdomadaire aux citoyens de la commune. Une réponse y relative est toujours en attente.
- La population de Bertrange compte actuellement 8.546 habitants.
- L'encaisse communale s'élève à 35,3 millions.

## **06.A LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE A BERTRANGE, RUE DES CHAMPS/RUE DE LEUDELANGE EN 12 LOTS**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande présentée par le bureau de géomètres BCR S.à r.l., en obtention de l'autorisation de lotir une parcelle sise à Bertrange, aux lieux-dits « rue des Champs » et « rue de Leudelage », en douze lots en vue de son affectation à la construction.

**06.B LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE A BERTRANGE, RUE MICHEL LENTZ EN 1 LOT**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande présentée par le bureau de géomètres BCR S.à r.l., en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Michel Lentz », en un lot en vue de son affectation à la construction.

**07. CONVENTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE EUROPEENNE LUXEMBOURG II : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention relative au transport scolaire des élèves de l'enseignement fondamental résidant dans la Commune de Bertrange vers l'Ecole Européenne Luxembourg II (EE2) pendant l'année scolaire 2021/2022.

**08. CONVENTION CONCERNANT L'INTERVENTION TEMPORAIRE DE CHARGES DE COURS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LE CADRE DES PROJETS PEDAGOGIQUES ENTRE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET L'ENSEIGNEMENT MUSICAL : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre des projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical, conclue entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'école de musique « Regional Museksschoul Westen », représentée par le collègue échevinal de Bertrange et l'a.s.b.l. UGDA, pour la période du 15.09.2020 au 14.09.2021.

**09. PLAN D'ENCADREMENT PERISCOLAIRE (PEP) 2021/2022**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le plan d'encadrement périscolaire de la Commune de Bertrange 2021/2022.

**10. ORGANISATION SCOLAIRE DEFINITIVE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2021/2022 : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'adopter l'occupation des postes des agents nouvellement affectés à la commune et l'organisation scolaire définitive relative à l'enseignement fondamental 2021/2022.

**11. ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA RUE DES CHAMPS : APPROBATION D'UNE CONVENTION ET D'UN COMPROMIS DE VENTE**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention conclue entre la Commune de Bertrange, la société Thomas & Piron Home S.A. et une personne privée, convention qui permet la vente à la commune de Bertrange de deux parcelles cadastrées n°221/7853 et 221/7852, sises au lieu-dit « rue du Pont », places, d'une contenance respective de 3,40 ares et de 0,73 are.

Par la suite le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver le compromis de vente par lequel une personne privée vend à la Commune de Bertrange les parcelles n°221/7253 (3,40 ares) et n°221/7252 (0,73 are) au lieu-dit « rue du Pont », section A de Bertrange, d'une contenance totale de 4,13 ares, ceci au prix total de 1.100.000 €.

**12. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 : APPROBATION**

Le conseil communal arrête avec 7 voix et 6 voix contre, le compte administratif de l'exercice 2019 du collègue échevinal.

Par la suite, il arrête avec toutes les voix le compte de gestion de l'exercice 2019 du receveur communal au résultat suivant, à savoir:

<b>COMPTE DE GESTION 2019</b>	<b>ORDINAIRE</b>	<b>EXTRAORDINAIRE</b>
Total des recettes	49.508.850,10	8.531.609,61
Total des dépenses	35.419.216,66	11.869.973,71
Boni propre à l'exercice	14.089.633,44	
Mali propre à l'exercice		3.338.364,10
Boni du compte 2018	16.434.576,96	
Boni général	30.524.210,40	
Mali général		3.338.364,10
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 3.338.364,10	+ 3.338.364,10
<b>BONI DÉFINITIF</b>	<b>27.185.846,30</b>	

### **13. MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2021 : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec 12 voix et une abstention de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2021 avec des recettes en plus 86.048,51 € et des dépenses en plus 5.630,00 €.

### **14. ACTES NOTARIES : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver les actes notariés suivants :

- cession gratuite de la parcelle n°2302/7875 (34 centiares), place voirie, au lieu-dit « Tossenbergl », section A de Bertrange, et ce par une personne privée au profit de la Commune de Bertrange
- cession gratuite de la parcelle n°101/1820 (1,32 are), place voirie, au lieu-dit « rue Alphonse Munchen », section B de Beaufort, et ce par une personne privée au profit de la Commune de Bertrange
- vente par laquelle des personnes privées vendent à la Commune de Bertrange la parcelle n°389/7873 (2,49 ares) au lieu-dit « rue de la Fontaine », place, section A de Bertrange, ceci au prix total de 448.200 €
- vente par laquelle des personnes privées vendent à la Commune de Bertrange les parcelles n°474/7858 (55 centiares) et n°474/7859 (3,08 ares) au lieu-dit « Cité am Wénkel », places, section A de Bertrange, ceci au prix total de 581.000 €

### **15. SUBSIDE BARTRENG BEWEEGT SECH**

Suite à l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition de la manifestation sportive « Bartreng beweegt sech » qui s'est déroulée avec succès le 11.07.2021, le conseil communal décide avec toutes les voix d'allouer une subvention totale de 2.466 € à deux associations, à savoir « Special Olympics Luxembourg » et « ZAK ! (Zesummen Aktiv) », soit 1.233 € par association. 736 participants ont parcouru une distance totale de 4.932 km.

### **16.A COURS DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE BERTRANGE : FIXATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

Le conseil communal décide avec 9 voix et 3 voix contre, de confirmer sa décision relative à l'abrogation du règlement du 13 juillet 1999 concernant la fixation des tarifs concernant les droits d'inscription aux cours de musique, tel qu'il a été modifié par la suite, et de fixer comme suit les tarifs les droits d'inscription pour les cours de théâtre pour élèves, pour les cours d'ensemble d'orchestre pour élèves, ainsi que pour les autres droits d'inscription aux cours d'enseignement musical de la Commune de Bertrange payables par cours, par personne (élève/étudiant/adulte) et par année scolaire à la rentrée des cours à partir de l'année scolaire 2021/2022 :

Cours	Elève / Etudiant	Adulte
Initiation à la musique	75 €	-
Formation musicale	75 €	150 €
Chant choral pour enfants/jeunes	75 €	-
Formation instrumentale 20 min.	100 €	200 €
Formation instrumentale 30 min.	150 €	300 €
Formation instrumentale 45 min.	175 €	350 €
Formation instrumentale 60 min.	200 €	400 €
Musique de chambre	100 €	200 €
Ensembles	100 €	200 €
Chant choral pour adultes	75 € / semestre	75 € / semestre
Art de la parole	75 €	-
Orchestre des jeunes (Schülerorchester)	50 €	-

Par la suite, il fixe comme suit les tarifs d'inscription aux cours d'enseignement musical de la Commune de Bertrange sur le site de l'Ecole Européenne II à Bertrange, payables par cours, par élève et par année scolaire à la rentrée des cours au mois de septembre, à savoir :

- Année préparatoire, 1h30 / semaine 215 €
- Première année, 2h / semaine 290 €
- Deuxième année, 2h / semaine 290 €

Les personnes suivantes auront droit à un droit d'inscription réduit égal à 10 € par cours, par personne et par année scolaire, indépendamment du nombre de leçons organisées :

- les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi
- les bénéficiaires du revenu d'inclusion social
- les personnes reconnues nécessiteuses par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
- les personnes reconnues nécessiteuses par les offices sociaux communaux

#### **16.B REGLEMENT-TARIF RELATIF AUX FRAIS DE PARTICIPATION AUX SEJOURS SCOLAIRES**

Le conseil communal décide avec 9 voix et 3 voix contre, de confirmer sa décision relative à l'abrogation du règlement-tarif du 10.07.1988 relative la participation des parents aux frais de déplacements concernant les séjours scolaires organisés par la commune, et d'approuver le règlement-tarif fixant le tarif relatif à la participation des parents aux frais de déplacement concernant les séjours scolaires au Grand-Duché de Luxembourg organisés par la commune, à 15 € par nuitée et à 25 € par nuitée, la participation des parents aux frais de déplacement concernant les séjours scolaires à l'étranger organisés par la commune.

Il décide que les personnes suivantes auront droit à un droit d'inscription réduit égal à 10 € par séjour scolaire comptant une ou plusieurs nuitées :

- les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi

- les bénéficiaires du revenu d'inclusion social
- les personnes reconnues nécessiteuses par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
- les personnes reconnues nécessiteuses par les offices sociaux communaux

**17. DECISION DE PRINCIPE – AIDE FINANCIERE AUX VICTIMES TOUCHEES PAR LES INONDATIONS DU 14 ET 15 JUILLET 2021**

Le conseil communal, avec toutes les voix, se prononce favorablement pour le principe d'allouer une aide financière aux victimes touchées par les inondations du 14 et 15 juillet 2021.

**18. PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION – AVIS**

Le conseil communal, avec toutes les voix, avise favorablement le projet du 2<sup>ème</sup> plan de gestion des risques d'inondation.

**19. COMMISSION DES LOYERS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

Le conseil communal nomme au scrutin secret avec toutes les voix M. Arne REICH comme membre locataire suppléant à la commission des loyers de la commune de Bertrange, avec effet immédiat et jusque 2023.

**20.A GROUPE DE TRAVAIL « A SCHWALLS » : CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL**

Dans le contexte du futur projet de construction d'une nouvelle maison de soins à Bertrange, incorporant également une synergie entre les Parcs du Troisième Âge et les Centres pour Personnes Âgées de la Commune de Bertrange, le conseil communal décide avec toutes les voix de constituer le groupe de travail dénommé « A Schwalls » qui sera composé par les membres suivants :

**GROUPE DE TRAVAIL « A SCHWALLS »**

- le collège du bourgmestre et échevins : 3 membres
  - un représentant des Parcs du Troisième âge : expert externe
  - un représentant des Centres pour Personnes Âgées : expert externe
  - un représentant de chaque parti politique représenté au conseil communal : 4 membres
- Le groupe de travail est assisté par le secrétaire communal et le chef du service technique.

**20.B GROUPE DE TRAVAIL « A SCHWALLS » : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

Le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer à 34,50 € (NI = 100) par séance le jeton de présence à allouer à tous les autres membres du groupe de travail « A Schwalls », et à 46,00 € (NI = 100) par séance le jeton de présence à allouer au secrétaire communal et au chef du service technique.

**20.C GROUPE DE TRAVAIL « A SCHWALLS » : NOMINATION DES MEMBRES**

Le conseil communal nomme au scrutin secret sur 12 bulletins valables les personnes suivantes au groupe de travail « A Schwalls » :

M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre  
 Mme Monique SMIT-THIJS, échevin  
 M. Patrick MICHELS, échevin  
 M. Youri DE SMET, DP  
 M. Roger MILLER, déi gréng  
 Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, CSV  
 M. Fernand CAAS, LSAP

M. Marc KOPPES, Les Centres pour Personnes Âgées  
Dr Normi BARNIG, Les Parcs du Troisième Âge

Les réunions sont assistées par M. Georges FRANCK, secrétaire communal et M. Claude SCHROEDER, chef du service technique.

**21. DEVIS RELATIF A LA MISE EN CONFORMITE DE LA MAISON DES JEUNES**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le devis estimatif relatif aux travaux de réaménagement de la maison des jeunes à Bertrange en vue de garantir l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite, ceci au montant total arrondi de 200.000 €, honoraires et TVA compris.

**22. DEVIS RELATIF AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PETRUSSE : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le devis estimatif concernant le renouvellement de la canalisation pour eaux pluviales et de la conduite d'eau potable ainsi que des travaux de mesures anti-crues dans la rue de la Pétrusse et la rue de Dippach à Bertrange, dont la dépense est estimée à 5.445.403,22 €, arrondie à 5.450.000 €, TVA 17 % et honoraires inclus.

**23. SERVICE CULTUREL : CREATION D'UN POSTE D'EMPLOYE COMMUNAL**

Le conseil communal décide avec toutes les voix de créer un poste d'employé communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat de la commune de Bertrange.

**24. PLAN DE GESTION DES FORETS COMMUNALES - EXERCICE 2022 : APPROBATION**

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'arrêter le plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2022 aux montants mentionnés ci-dessus :

	Dépenses	Recettes
Gestion durable des forêts	101.500,00	43.500,00
Protection de la Nature	21.500,00	15.100,00
Sensibilisation	16.000,00	
Ressources cynégétiques et information du public	4.000,00 14.000,00	3.700,00
Surveillance et Police	1.000,00	
Logistique et personnel	46.000,00	
<b>Totaux</b>	<b>190.000,00</b>	<b>62.300,00</b>

**25. AVENANT AU CONTRAT DE BAIL A LOYER COMMERCIAL « LA RAQUETTE » : APPROBATION**

*Conformément à l'article 20 de la loi communale, M. Gordon BRAUN quitte la salle.*

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'avenant au contrat de bail à loyer commercial, conclu entre le collège échevinal et l'a.s.b.l. Tennis Club de Bertrange, d'une part, et la société BRALA s.à r.l., fixant une nouvelle durée initiale de 6 ans qui entre en vigueur à partir du 01.09.2021, renouvelable par des périodes successives de trois ans.

**26. AIDE AUX SINISTRES SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN HAÏTI**

Considérant que la région du sud en Haïti a été frappée par un tremblement de terre qui a causé de nombreuses destructions, le conseil communal décide de verser un subside de 3.000 € au profit des sinistrés par le biais des équipes de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

**27. CONFIRMATION D'UN REGLEMENT DE CIRCULATION D'URGENCE**

Le conseil communal décide avec 11 voix et 2 voix contre, de confirmer la modification temporaire du règlement de circulation de la commune de Bertrange, et concernant la rue de Mamer.

**28.A AVENANT AU REGLEMENT DE CIRCULATION DE LA COMMUNE DE BERTRANGE : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec 11 voix et 2 voix contre, l'avenant au règlement de circulation de la Commune de Bertrange en vue de modifier le chapitre 2 « Circulation – Interdictions et restrictions » par un nouvel article : Interdiction de tourner à gauche, excepté cycles et de modifier l'annexe 2 « Dispositions particulières » par l'interdiction de tourner à gauche, excepté cycles, ceci à l'intersection avec la rue Charles Schwall en provenance de la place « Beim Schlass », à gauche.

**28.B MODIFICATION DU REGLEMENT DE CIRCULATION DE LA COMMUNE DE BERTRANGE : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la modification du règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange suite à une révision générale de celui-ci.